



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermetures de classes dans l'Oise

Question écrite n° 2738

Texte de la question

M. Alexandre Sabatou attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale sur les fermetures de classes dans le département de l'Oise. Pour la rentrée de septembre 2024, il est prévu que 63 classes du premier degré soient fermées dans le département, pour seulement 19 ouvertures. Cette situation fait suite à la fermeture de 73 classes à la rentrée de septembre 2023. Au sein de la 3e circonscription de l'Oise, en septembre 2024, 9 classes ont été fermés (Chambly : école Elsa Triolet et Thérèse Declémy ; Cires-les-Mello : école du Centre ; Méru : école Jean Moulin élémentaire, Louis Pasteur et Bellonte élémentaire ; Thiverny : école Jean Cassé ; Ercuis : école Patrick Baudry ; Blaincourt-les-Précy). Ces fermetures successives suscitent de vives inquiétudes parmi les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux, notamment en milieu rural, où elles accentuent la fragilisation du système éducatif, contribuent à la désertification des territoires et compromettent l'égalité des chances en obligeant les enfants à effectuer des trajets longs et fatiguant. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en place pour répondre à cette situation et garantir un accès équitable à l'éducation pour tous les élèves de l'Oise.

Texte de la réponse

Le budget de l'éducation nationale est premier budget de la nation. Les moyens en emplois pour la rentrée 2025 ont été fortement réévalués, par rapport au projet de loi de finances déposé en octobre 2024, afin de répondre aux enjeux du système éducatif. Ainsi, le Gouvernement prévoit un maintien global des emplois d'enseignants et la création de 2 000 postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Ce maintien global des moyens d'enseignement s'inscrit dans la perspective d'une année scolaire 2025-2026 qui sera à nouveau marquée par une diminution forte du nombre d'élèves de l'ordre de 100 000 élèves, tous secteurs confondus, poursuivant une tendance démographique observée depuis plusieurs années. Il est prévu une baisse de 78 896 élèves dans le premier degré public et de près de 10 244 élèves dans le second degré public. L'amélioration historique des taux d'encadrement se poursuivra donc en 2025, avec un taux inédit de 6,13 professeurs pour 100 élèves grâce à des suppressions de postes limitées à 470 emplois. Exprimé en nombre d'élèves par classe, l'enseignement primaire accueillait 23,2 élèves par classe en moyenne en 2017, contre 21,3 en 2024. Une nouvelle diminution est prévue à la rentrée scolaire 2025, pour atteindre son plus bas niveau historique, s'établissant à moins de 21,1 élèves par classe en moyenne. S'agissant plus particulièrement du département de l'Oise, à la rentrée 2023, après un constat de 1214 élèves en moins, le département aurait pu, en suivant cette baisse démographique, se voir retirer 57 postes pour conserver son taux d'encadrement. C'est en fait 40 postes en moins qui ont permis d'améliorer le taux d'encadrement et de procéder ainsi à plus de 20 ouvertures de classes sur le département. À la rentrée 2024, après un constat similaire de baisse à 1223 élèves, le retrait de 33 postes a lui aussi permis d'améliorer globalement l'encadrement des élèves, en opérant 27 ouvertures pour 54 fermetures. Enfin, les conditions de la rentrée 2025 s'annoncent encore meilleures dans un contexte national d'effort conséquent. Pour l'Oise, c'est seulement un retrait de 10 postes dans le premier degré pour une prévision de baisse de 1302 élèves. L'amélioration sensible et continue du taux d'encadrement va permettre de limiter les fermetures de classes sur tous les territoires, tout en ouvrant des classes, là où cela s'avérerait nécessaire, garantissant ainsi la meilleure équité possible pour les jeunes oisiens.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Sabatou](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2738

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2024](#), page 6531

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4374